



## Contacts

AFB : [agnes.poiret@afbiodiversite.fr](mailto:agnes.poiret@afbiodiversite.fr)

Direction générale de l'éducation et de l'enseignement de Polynésie :  
[roland.sanquer@education.pf](mailto:roland.sanquer@education.pf)

### Obtenir le label

Chaque AME devra mettre en place des actions citoyennes structurantes pour préparer la bonne gestion de l'espace délimité, notamment :

- Identifier une entité (association, services de l'Etat, réserve naturelle, etc.) qui pourra assister l'enseignant dans la mise en place du projet (rôle de référent) ;
- Réaliser un état écologique de référence de la zone choisie impliquant les enfants et des spécialistes ;
- Mettre en place un conseil de la mer des enfants pour discuter des actions futures ;
- Développer des liens avec les élus, les professionnels de la mer et les porteurs de savoirs locaux.

Les enfants des différentes AME pourront communiquer entre eux et avec les gestionnaires d'aires marines protégées déjà en place.



Ministère de la transition écologique  
Ministère de l'éducation nationale  
Ministère des Outre-mer

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Gouvernement de  
la Polynésie française

IFRECOR

Juillet 2017 - Crédits photos : N. Jobl/Heos marine, Y.Souchie / Agence française pour la biodiversité - Réalisation : Agence française pour la biodiversité



# AIRES MARINES ÉDUCATIVES



Des élèves qui connaissent  
et protègent la mer

# Les aires marines éducatives : des élèves qui connaissent et protègent la mer



Une « aire marine éducative » est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. L'école est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale impliquant la commune concernée, mais aussi des associations d'usagers ou environnementales.



Le concept est né en 2012, aux Marquises, après que des élèves de l'école de Vaitahu aient exprimé leur souhait de s'occuper d'une zone marine en face de leur école.

La Polynésie française et les partenaires initiateurs<sup>1</sup> ont depuis structuré le concept pour en faire un label « Aire marine éducative » (AME).

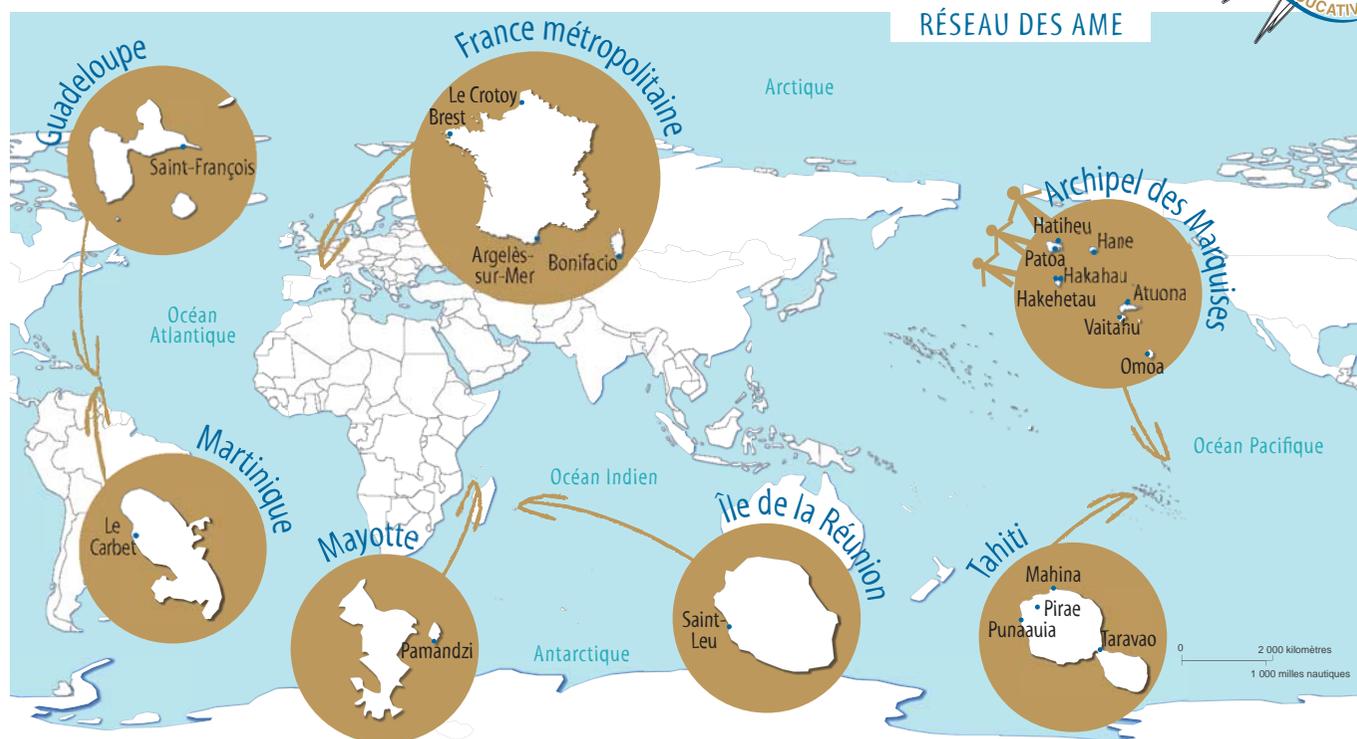
Afin de consolider la démarche, un réseau pilote de six AME (baptisé « Pukatai » signifiant corail en marquisien) a été initié en 2014 dans l'archipel d'origine.

Voir la vidéo sur le site de l'Agence des aires marines protégées :

[www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-educatives](http://www.aires-marines.fr/Les-aires-marines-educatives)

Lors de la Cop 21 à Paris en 2015, un partenariat a été signé entre le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et le gouvernement de la Polynésie française, pour poursuivre la dynamique du réseau polynésien des aires marines éducatives et étendre la démarche à l'échelle nationale en respectant la philosophie du concept polynésien né aux Marquises.

<sup>1</sup> La fédération culturelle des Marquises Motu Haka, la communauté de communes des îles Marquises, l'école primaire de Tahuata appuyées par les partenaires institutionnels historiques que sont l'Agence des aires marines protégées et l'IFRECOR – initiative française en faveur des récifs coralliens.



## Déploiement progressif des AME

Depuis 2016, une expérimentation nationale dans huit écoles a été conduite dans l'Hexagone, en Corse et dans plusieurs territoires ultramarins. Ces écoles ont été officiellement labellisées à l'issue de l'année scolaire par le comité de pilotage des AME réunissant les ministères de la transition écologique, de l'éducation nationale et des Outre-mer, l'AFB et l'IFRECOR pour les départements d'Outre-mer. Fort de cette expérience, la démarche a été ouverte à de nouvelles écoles. Une cinquantaine sont candidates pour la rentrée scolaire 2017-2018. Dans le même temps, l'extension du réseau s'est poursuivie en Polynésie française sous la direction du ministère polynésien de l'éducation et de l'enseignement, avec l'appui de l'antenne locale de l'AFB. Deux nouvelles écoles aux Marquises et quatre à Tahiti ont été labellisées en 2017.

L'AFB travaille désormais à la déclinaison des aires marines éducatives aux milieux terrestres.

## Un projet éco-citoyen

Le concept d'AME s'appuie sur trois piliers : **« connaître, vivre et transmettre la mer »**.

Cette démarche pédagogique est basée sur une gestion participative orchestrée par les élèves sur ce petit espace maritime.

Les écoles sont mises au cœur des dispositifs de gestion, de prise de décisions et d'actions en faveur de la protection du milieu marin.

Il s'agit aussi de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques sur le milieu marin et de faire connaître les usages et la culture liés à la mer avec les professionnels.